

la prédominance du jaune. Notre confrère attribue à cette couleur un mauvais renom et explique ainsi son emploi dans les scènes où le Christ est bafoué par les Juifs. C'est peut-être pousser loin la recherche du symbolisme. Les artistes de la Renaissance ont tous une prédilection marquée pour cette couleur à cause de sa richesse et des tons chauds qu'elle donne aux pierres de l'intérieur.

M. le Président remercie l'auteur de sa savante description agrémentée de comparaisons avec d'autres verrières analogues conservées dans notre région, et vivifiée par de nombreuses citations qui en précisent le sens religieux.

Il lit, en l'absence de M. Benaut, l'acte d'abjuration d'un calviniste en l'église Saint Jacques de Compiègne, le 19 avril 1721. Le personnage, François Aubertin, originaire d'Alsace, est de médiocre condition, compagnon bonnetier, âgé de 30 ans et complètement illettré. Détourné de l'erreur calviniste par un de ses compagnons, catholique, en but aux mauvais traitements de sa famille, réfugié en France pour les éviter et exécuter son projet de conversion, il tombe malade à Compiègne, est soigné à l'Hôtel-Dieu, demande un prêtre et est instruit par le père-gardien du couvent des Capucins.

Après les questions d'usage, le nouveau converti est introduit dans l'église et à genoux, un cierge à la main, prononce la formule d'abjuration en présence du curé et du vicaire de Saint-Jacques et de trois exempts aux gardes du corps du roi.

M. Raymond Chevallier invite les membres de la Société, au nom de celle de Clermont, à assister en cette ville à la conférence que donnera mardi prochain, M. Lefebvre-Pontalis sur l'*habitation au moyen âge*.

M. de Bonnault suit pendant trois siècles les vicissitudes d'une maison qui avant de devenir le Mess des Officiers en garnison à Compiègne, a appartenu aux familles Bruignart, Bontemps, Charpentier, Constant, Esmangart de Beauval et de Frézals. Il s'efforce de tirer de ces vieux actes,

qualifiés de papiers inutiles, tous les renseignements propres à nous éclairer sur la vie de nos pères ou simplement susceptibles d'intéresser les amateurs d'histoire locale. C'est ainsi qu'il fixe l'emplacement d'une rue inconnue, celle de la Chaîne. Les notaires qui ont rédigé les actes ne songeaient guère à nous fournir les indications que nous en tirons, et qui sont en quelque sorte en marge de leurs actes. Le résultat est modeste, mais il aura l'avantage d'être à la portée de tous, et peut-être déterminera-t-il nos confrères à secouer la poussière qui recouvre leurs titres de propriété et à nous apporter le fruit de leurs découvertes.

A la fin de la séance, l'Assemblée vote l'admission des membres présentés au début, comme membres titulaires :

M. GLEYZE, de Clermont, par MM. R. Chevallier et Plessier.

M. PAUL ESCARD, par MM. Fournier Sarlovèze et Fleuret.

Sont également nommés membres correspondants :

M. BABELON, membre de l'Institut, conservateur du cabinet des médailles à la Bibliothèque Nationale.

M. DIEULAFOY, membre de l'Institut, secrétaire général de la Société française des Fouilles archéologiques.

M. P. DUBOIS, président des Antiquaires de Picardie.

L'ordre du jour de la prochaine séance comprendra :

M. BENAUT : Dotation de jeunes époux à l'occasion de la naissance du duc de Bourgogne en 1752.

M. le chanoine MOREL : Nouveaux documents sur J.-François de la Roche, seigneur de Roberval.

*Le Secrétaire, Baron DE BONNAULT.*